

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2025

Membres délibérants présents :

Collège artistes-auteurs : 14/16

Alliance France Design (AFD) : Christophe LEMAIRE (titulaire)
Association des Traducteurs/Adaptateurs de l'Audiovisuel (ATAA) : Jean-François CORNU (titulaire)
CGT-Spectacle : Irène RUSZNIEWSKI (suppléante)
Comité pluridisciplinaire des artistes-auteurs (CAAP) : Katerine LOUINEAU (titulaire)
Vincent DHEYGRE (titulaire) : Écrivaines et écrivains associés du théâtre (EAT)
F3C – CFDT : Rémy Aron (titulaire)
Gilde des auteurs réalisateurs de reportages et de documentaires (GARRD) : Jérôme SESQUIN (titulaire)
Ligue des auteurs professionnels : Dominique LEPAPE (titulaire)
Scénaristes de cinéma associés (SCA) : Anne-Louise TRIVIDIC (titulaire)
Société des gens de lettres (SGDL) : Véronique PERLES (suppléante)
Société des réalisatrices et réalisateurs de films (SRF) : Élisabeth JONNIAUX (titulaire)
Syndicat national des auteurs et compositeurs (SNAC) : BESSORA (titulaire)
Union des Photographes Professionnels (UPP) : Matthieu BAUDEAU (titulaire), Président
Union nationale des auteurs et compositeurs (UNAC) : Laurent JUILLET (titulaire)

Collège diffuseurs : 4/5

Chambre syndicale de L'édition musicale (CSDEM) : Sophie WALDTEUFEL (titulaire)
CIPAC-Fédération des professionnels de l'art contemporain : Ludovic JULIÉ (suppléant)
Syndicat national de l'édition (SNE) : Axelle CHAMBOST (titulaire)
Union des producteurs de cinéma (UPC) : Nadia MATHERN (suppléante)

Personnalités qualifiées : 2/2

Angela ALVES
Jacques FANSTEN

Excusés

Christophe HARDY (titulaire), Société des gens de lettres (SGDL)
Samuel SFEZ (titulaire) Association des Traducteurs Littéraires de France – Pouvoir à Jean-François CORNU
Sophie WALDTEUFEL (titulaire), Chambre Syndicale de l'Edition Musicale – Pouvoir à Axelle CHAMBOST
Amanda BORGHINO (titulaire), Union syndicale de la production audiovisuelle – Pouvoir à Nadia MATHERN

Tutelles

Ministère de la Culture : Fabrice BENKIMOUN, Marie-Aurore de BOISDEFFRE et Morgane NIEL

Ministère de la Santé : Bruno MATOS, Benoît ROGEON et Susie BOIS

URSSAF Caisse nationale :

Boris MINOT

Sécurité sociale des artistes auteurs :

Emmanuelle BENSIMON-WEILER, directrice, et Laëtitia HOFFNER-DEVILAINE, directrice comptable et financière

Étaient également présentes :

Valérie AURIEL (suppléante CAAP)

Camille ULRICH (suppléante Ligue des auteurs professionnels)

Maïa BENSIMON (suppléante SNAC)

Joëlle MESTAS (suppléante UPP)

La séance est ouverte à 14 heures 44.

Matthieu BAUDEAU (UPP) donne lecture des pouvoirs et indique les personnes présentes en visioconférence. Il remercie les représentants du Gouvernement de leur présence en séance.

En préambule, il informe qu'une longue discussion a eu lieu précédemment, au cours de l'Assemblée générale de la SSAA, à propos des échanges de courriels sans fin et des pressions qui existent, voire de ce qui pourrait s'apparenter à du harcèlement. Le fond ainsi que la forme sont problématiques. Pour rappel, il est souhaitable que les échanges, notamment lors des réunions, se déroulent avec bienveillance.

En raison de la présence de M. ROGEON, chef du bureau du régime des retraites de base à la Direction de la sécurité sociale, il est proposé d'avancer le point 5 de l'ordre du jour après l'adoption du procès-verbal du CA du 10 décembre 2025.

1- Procès-verbal du conseil d'administration du 10 décembre 2024 (pour approbation)

Katherine LOUINEAU rappelle avoir envoyé ses propositions de modifications à tous les membres du Conseil d'administration et ne comprend pas pourquoi celles-ci n'ont pas été ajoutées. Emmanuelle BENSIMON-WEILER lui répond que ses propositions de modifications ont bien été prises en compte et intégrées à la version soumise au vote, qui a été envoyée à tous les administrateurs avant le Conseil.

Un groupe de manifestants, notamment munis de drapeaux « SNAP CGT », fait irruption, sans autorisation, dans les locaux de la Sécurité sociale des artistes auteurs, interrompant brutalement le déroulement de la séance à 14 heures 50.

En l'absence de volonté de dialogue et face au refus des manifestants de quitter les lieux, le Président du Conseil d'administration est contraint, dans un souci de sécurité et de responsabilité, de lever la séance à 15 heures 15.

Cet incident a empêché l'examen de l'ensemble des points suivants qui étaient inscrits à l'ordre du jour, portant ainsi atteinte au fonctionnement régulier de la SSAA.

2- Courrier de la Direction de la sécurité sociale relatif à la délibération « Perspectives et propositions pour une nouvelle SSAA » adoptée le 10 décembre 2024 (pour information)

Point non traité.

3- Élection à la CAS (pour approbation)

Point non traité.

4- Bilan de la CAS 2024 (pour information)

Point non traité.

5- Présentation des statistiques relatives aux demandes de régularisation des cotisations prescrites d'assurance vieillesse (pour information)

Point non traité.

6- Constitution d'une commission des marchés (pour approbation)

Point non traité.

7- Calendrier des prochaines échéances (pour information)

Point non traité.

8- Questions diverses

Point non traité.

Matthieu BAUDEAU

Président